**CONCOURS PHOTO**

**REGLEMENT**

**Article 1 : Présentation de la manifestation et calendrier**

La commune de Berric organise un concours photographie du 13 avril au 3 mai 2023 en vue de la « Fête de la Nature » qui aura lieu du 24 au 29 mai 2023.

Ce concours est ouvert à tous les berricois sans limite d’âge.

Le concours aura pour thème : **« Autour de l’eau »**.

Les photos doivent représenter votre vision de la nature.

Aucune personne reconnaissable ne doit y figurer.

Ouverture du concours : 13 avril au 3 mai 2023

Proclamation des résultats : 24 mai 2023

**Article 2 : Conditions de participation et format des photos**

Ce concours est ouvert à tous les berricois. La participation est gratuite.

Chaque participant peut présenter **une photo maximum**, format JPEG. Les photos ne correspondant pas à ce format seront refusées. Les images ne devront pas être retouchées ou être le résultat d’un photomontage.

Le jury se garde le droit de refuser ou déclasser une photo qui ne respecterait pas le thème du concours.

Les informations suivantes doivent figurer dans le mail :

* Nom, prénom, adresse et téléphone de l’auteur
* Nom, prénom, adresse et téléphone du représentant légal pour les mineurs
* Autorisation parentale de participation au concours pour les mineurs
* L’âge de l’auteur
* Le titre de la photo
* Le lieu et la date de la prise de vue

**Article 3 : Envoi des photos**

Chaque participant devra envoyer sa photo, son bulletin de participation ainsi que les autorisations nécessaires si besoin à :

**Concours photos –** [**concours.berric@gmail.com**](mailto:concours.berric@gmail.com)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les photos ne seront pas rendues à leur auteur à l’issue du concours.

**Article 4 : Choix du jury**

Un jury composé de personnes de la municipalité délibérera à huis clos et leur décision ne pourra faire l’objet d’aucune réclamation. Les critères de sélection sont : adéquation avec le sujet, qualité technique, qualité esthétique, originalité et créativité.

Le jury compte sur l’imagination de ces participants et leur originalité.

**Article 5 : Les prix**

Une série de prix récompensera les œuvres qui auront séduits le plus le jury.

Le nombre des prix et leur valeur seront déterminés à l’issue du concours en fonction du nombre de participants.

Les meilleures photos pourront être utilisées pour le bulletin semestriel de juillet.

**Article 6 : Droits d’auteur, droit à l’image**

Les participants reconnaissent sur l’honneur qu’ils sont titulaires des droits d’auteurs de chacune des photos envoyées au jury en ce qui concerne les personnes ou lieux photographiés. La commune de Berric ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

**Article 7 : Conservation et diffusion des photos**

Les photos seront conservées par la mairie. Elles pourront faire l’objet d’une diffusion par la mairie sur tous supports dans le cadre de la promotion de la commune. Les participants s’engagent à céder gracieusement les droits de leurs œuvres et la commune s’engage à les utiliser sans aucun but lucratif. Elles pourront être exposées, reproduites et diffusées y compris sur internet ou tout autre document informatif communal de type bulletin municipal, plaquettes, articles, affichage, totems…

**Article 8 :** Les organisateurs se réservent le droit d’écourter, de renvoyer une date ultérieure, de modifier ou d’annuler le concours à tout moment, si les circonstances l’obligent, sans que leur responsabilité ne soit engagée, ni que les participants ne puissent prétendre à aucune indemnité.

**Article 9 :** Toute participation au concours entraine l’acceptation du présent règlement.

**BULLETIN D’INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO 2023**

***Oui, je participe à ce concours et m’engage à en respecter le règlement.***

NOM : …………………………………………………………………………………………

Prénom : ………………………………………………………………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………………………

56230 – BERRIC

Téléphone : ……………………………………..…

Courriel : ……………………………......................@....................................................

*Accord parental si participant mineur :*

*Je soussigné(e), …………………………………………………………………….….. père/mère du participant, donne mon accord pour la participation de mon enfant ……………………….....…………………………………………………………………*

*au concours photo 2023 organisé par la commune de Berric.*

***Signature :***